



Entretien des espaces verts Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille

Pour l'entretien des espaces verts, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

Avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ **moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers** : savon liquide / solution hydro alcoolique, bidons d'eau claire (au moins 5 litres), essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ **une réserve de masques jetables,**
- ✓ **bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant** (3 à 4 litres par jours et par personne en hiver, plus en été), repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ **affichage des recommandations** : mesures barrières, lavage ou désinfection des mains, application SHA, à proximité des bidons d'eau, sur les lieux de pause et dans les véhicules,
- ✓ **dispositif de sécurité** et une trousse d'urgence si le travailleur est isolé,
- ✓ **moyens de communication à distance** : téléphone (appel / SMS), ordinateurs portables et connexion internet (pas de partage de papier ou de crayon).



❖ Organisez la journée de travail, anticipez :

- ✓ **adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités** en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée. Favorisez le télétravail pour les postes administratifs, vérifiez si l'accès au chantier est conditionné par la présentation d'un pass sanitaire,
- ✓ **organisez les déplacements vers les chantiers** : évitez le transport collectif (camionnette, fourgon...), et privilégiez l'utilisation individuelle des véhicules. Si la présence de plusieurs salariés dans un même véhicule est nécessaire, limitez le nombre de passagers, chacun porte un masque sur tout le trajet et se désinfecte les mains à la montée et à la descente du véhicule. Nettoyez l'habitacle.

Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Organisez la journée de travail, anticipez :

- ✓ **le passage des ordres de travaux et instructions** : contactez les clients par téléphone, e-mail ou application spécialisée pour la réalisation de travaux et la réservation de matériel, envoyez des factures par courrier électronique ou postal, privilégiez le paiement par virement bancaire,
- ✓ **communiquez les consignes** par téléphone, SMS, e-mail,
- ✓ **évitez les réunions en présentiel et les situations de regroupement** lors des échanges de consignes, privilégiez l'audio et la visio,
- ✓ **organisez l'entretien des tenues de travail** au sein de l'entreprise.

❖ Anticipez la co-activité :

- ✓ **la programmation des chantiers** : limitez le nombre de personnes et respectez les gestes barrières et la distanciation d'au moins 2 mètres (sinon portez un masque) lors de la passation des consignes quotidiennes, organisez des horaires de prise de poste décalés, intervenez sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
- ✓ **pour l'approvisionnement en produits** (carburant, matériaux, végétaux...) : organisez une livraison conséquente plutôt que de fréquents passages au magasin. Organisez-vous avec les fournisseurs pour éviter les contacts avec le livreur. Mettez en œuvre les gestes barrières et portez un masque lors des phases de chargement /déchargement si vous travaillez en binôme,
- ✓ **dans l'atelier** : prévoyez des outils individuels (marquage aux initiales par exemple). S'il est nécessaire de travailler en binôme, portez un masque et respectez l'hygiène des mains,
- ✓ **dans les vestiaires** : organisez les flux d'entrée et de sortie, respectez la jauge de référence et la distanciation, à défaut ne laissez entrer qu'une personne à la fois dans le vestiaire, ou fermez le et préconisez les changes dans le véhicule du salarié. Les casiers sont à usage individuel et sont nettoyés quotidiennement. Aérez la pièce au moins 3 fois par jour,
- ✓ **les pauses** : privilégiez le repas pris seul à bord de son véhicule, ou pris en extérieur (si le temps le permet) voire le retour à domicile. **Portez une attention particulière au respect des mesures barrières pendant les temps de pause** : port du masque, respect des distances, désinfection des mains... Organisez les flux d'entrée et de sortie de la salle, limitez le nombre de personnes présentes simultanément, affichez la jauge à l'entrée, mettez à disposition de la solution hydro-alcoolique pour une désinfection systématique des mains à l'entrée et à la sortie, rappelez que les convives ne peuvent retirer leur masque qu'une fois attablés en respectant une distanciation d'au moins 2 mètres et sans se positionner face à face. Chaque convive utilise ses couverts personnels. Aérez au moins 3 fois par jour la salle de pause et nettoyez les surfaces après chaque convive et les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation.



Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Sur le chantier :

- ✓ **privilégiez l'activité individuelle** : zones différentes, à plusieurs mètres d'écart, travail en décalé,
- ✓ **quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes** qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre. Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face, avec toujours la distanciation d'au moins 2 mètres entre les personnes ou portez un masque. Pour une succession de tâches par plusieurs personnes, laissez un temps nécessaire pour maintenir une distance de sécurité entre opérateurs (ex. taille, désherbage et ramassage des déchets),
- ✓ **portez un masque même en extérieur** chaque fois que la distanciation d'au moins 2 mètres ne peut pas être assurée,
- ✓ pour se passer les charges, **pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
- ✓ **limitez les rotations de poste** dans la journée,
- ✓ **privilégiez les outils individuels** : l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés, à chaque transmission et lors de la prise et la fin de la journée de travail. Nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule,
- ✓ **usage de machines et engins de chantier** : limitez la présence en cabine à une seule personne, attribuez une seule machine par personne ou si l'engin de chantier doit changer de conducteur, nettoyez les zones de contacts, aérez la cabine et assurez-vous que le salarié se lave les mains en entrant et en sortant. Mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage / dételage des outils, si vous travaillez en binôme et portez un masque. Evitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, des chiffons ou des gants souillés et utilisez les rangements extérieurs à l'habitacle (coffres, boîte à outils, poubelles pour masque jetable...),
- ✓ **attribuez l'usage d'un véhicule à une seule personne**. A défaut, limitez le nombre de passagers, chacun porte un masque sur tout le trajet et se désinfecte les mains à la montée et à la descente du véhicule,
- ✓ **interdisez le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables**.



❖ Chez le fournisseur de matériaux ou de végétaux :

- ✓ **n'enlevez les marchandises commandées** qu'après confirmation de leur disponibilité, de leur préparation et du créneau horaire ouvert,
- ✓ **présentez votre commande à la personne chargée** de la gestion des flux et restez dans le véhicule, moteur arrêté, pendant que le magasinier prépare la commande,
- ✓ **chargez la marchandise posée à proximité du véhicule**, après le départ du magasinier,
- ✓ **déposez les bons de livraison et ne les récupérez que lorsque votre interlocuteur est à bonne distance**. Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains après avoir manipulé des objets ou documents (bons de livraison, stylos...).

Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Lors d'un chantier chez un particulier :

- ✓ **en amont, contactez le client par téléphone, e-mail ou tout autre moyen de communication à distance afin d'obtenir son accord préalable** à la poursuite de l'activité et convenez des mesures sanitaires à respecter,
- ✓ **la poursuite des activités chez les clients particuliers** doit se faire en respectant les mesures barrières : favorisez les échanges par téléphone et mettez-vous d'accord sur les modalités d'intervention, le client ouvre les accès puis reste chez lui le temps de l'intervention. Les échanges à l'extérieur avec le client sont possibles en respectant la distanciation d'au moins 2 mètres et en portant un masque. Limitez l'accès à la maison ou au bâtiment aux besoins essentiels (utilisation des toilettes par exemple) en veillant à porter un masque et à bien se désinfecter les mains avant de pénétrer à l'intérieur et en sortant,
- ✓ **dans la mesure du possible, matérialisez le chantier** (rubalise, affichage...) le temps de l'intervention, faites fermer les accès par le client après votre départ.

❖ Utilisez des équipements de protection individuelle (EPI) :

- ✓ **le port des gants de travail** pour éviter les coupures, les souillures, etc... est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains,
- ✓ **lavez-vous les mains chaque fois** que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, masque...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection : privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.



❖ Pour les travaux dans les arbres :

- ✓ **pas de travail isolé !** L'interdiction de travail isolé lors de l'exécution de travaux dans les arbres doit dans tous les cas être respectée. Le chantier doit être organisé pour éviter tout risque de contamination entre travailleurs,
- ✓ **organisation des secours au blessé dans l'arbre :** dans le cas où un travailleur grimpeur se blesse dans l'arbre et est incapable de descendre par lui-même, sa vie est en danger. Il s'agit d'une situation de danger grave et imminent : la réalisation du sauvetage doit être opérée sans délai dans les conditions habituellement recommandées pour le secours au blessé dans l'arbre.

Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation**, en particulier, repérez les situations pouvant être source de regroupement et mettre en place des mesures pour les éviter.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène** (masques, savons, solution hydro alcoolique...) et d'un jerrycan ou d'un point d'eau.
- ❖ **Vérifiez avant de partir que le véhicule contient bien les consommables prévus** et a été réapprovisionné au besoin.
- ❖ **Assurez-vous de la couverture réseau pour permettre la communication en cours de chantier : alerte en cas d'incident, changement de planning** ou de consignes...
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures de nettoyage prévues** et le port du masque là où il est indispensable...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus, pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs.



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres aux chantiers (risques liés à l'utilisation des machines, chutes de hauteur, manutentions,...)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre entreprise.